

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VERNIOLLE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire n°2024\_AR\_002 du 25 avril 2024, une enquête publique se déroulera :  
**du mercredi 15 mai 2024 à 14h00 au mercredi 19 juin 2024 à 17h00.**

Le plan local d'urbanisme (PLU) constitue un document stratégique qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol du territoire.

La personne responsable de l'élaboration du PLU de la commune de Verniolle est monsieur Thomas Fromentin, Président de L'agglo Foix-Varilhes, autorité compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

L'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du projet de PLU a été soumise pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe). L'avis est consultable dans le dossier d'enquête publique. L'ensemble des données environnementales sont comprises dans le dossier d'enquête publique.

Monsieur Patrick Averlant a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et de Monsieur Robert Claraco en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif de Toulouse.

Durant la période de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable sur Internet, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-communal-verniole> (accessible 7j/7j et 24h/24h).

Le dossier d'enquête publique sera également tenu à la disposition du public (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur) :

- à la mairie de Verniolle, aux jours et heures d'ouverture suivants : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi de 14h00 à 17h00 ;
- au siège de L'agglo Foix-Varilhes, aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences prévues en mairie de Verniolle aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 15 mai 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 30 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 19 juin 2024 de 14h00 à 17h00 ;

Durant la période d'enquête publique, les observations du public pourront être :

- 1) déposées sur le registre dématérialisé, mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-communal-verniole> ;
- 2) adressées par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [plu-communal-verniole@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-communal-verniole@mail.registre-numerique.fr) ;
- 3) consignées sur l'un des registres papiers ouverts en mairie de Verniolle et au siège de L'agglo Foix-Varilhes, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- 4) adressées par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Verniolle (Place de la République – 09 340 Verniolle) ou à L'agglo Foix-Varilhes (1A avenue du Général de Gaulle – 09 000 Foix) ;
- 5) exprimées oralement au commissaire enquêteur, lors des permanences.

Toutes les observations et remarques communiquées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier, et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Toutes les observations et remarques formulées par écrit, par courrier ou directement sur les registres papiers, seront scannées et versées sur le registre dématérialisé.

Au terme de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU de la commune de Verniolle pourra être amené à évoluer pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées (PPA), des observations formulées lors de l'enquête publique et suivant l'avis du commissaire enquêteur. L'approbation de l'élaboration du PLU de la commune de Verniolle sera ensuite soumise au vote du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes, autorité compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions sous format papier à la mairie de Verniolle, au siège de L'agglo Foix-Varilhes et à la Préfecture de l'Ariège aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site Internet : <https://www.registre-numerique.fr/plu-communal-verniole> pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).